

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2021 106 Démission de 3 conseillers municipaux – installation de 3 conseillers municipaux

Rapporteur : J. Daniel

Trois élus de la liste « Guidel Avenir » ont présenté par courrier leur démission du mandat de conseiller municipal.

Il s'agit de :

- Madame Anne Maud GOUJON
- Monsieur Louis MEDICA
- Madame Lydia DUBOS

Monsieur Le Préfet a été immédiatement informé de ces démissions en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Didier LEMARCHAND, Madame Nathalie LESCOUBLET et Monsieur Olivier HUGUET ont été appelés à les remplacer au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Didier LEMARCHAND a accepté. Madame Nathalie LESCOUBLET et Monsieur Olivier HUGUET puis Madame Zita DANO ont fait connaître par courrier leur souhait de démissionner du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-François SALVAR et Madame Chantal DEMANGEON ont fait savoir qu'ils acceptaient d'intégrer l'assemblée délibérante.

En conséquence, il est proposé d'installer Monsieur Didier LEMARCHAND, Monsieur Jean-François SALVAR et Madame Chantal DEMANGEON en qualité de conseillers municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur Le Préfet sera informé de cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 novembre 2021,

PREND ACTE des démissions de Madame Anne Maud GOUJON, Monsieur Louis MEDICA et Madame Lydia DUBOS puis de celles Madame Nathalie LESCOUBLET, Monsieur Olivier HUGUET de Madame Zita DANO et de l'installation de Monsieur Didier LEMARCHAND, Monsieur Jean-François SALVAR et Madame Chantal DEMANGEON en qualité de conseillers municipaux.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

